

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 27 septembre 2007 sur l'évolution des tarifs gaziers en distribution publique de Vialis au 1^{er} octobre 2007

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, et à l'arrêté du 16 juin 2005 modifié par les arrêtés du 29 décembre 2005 et du 28 avril 2006, relatif aux prix de vente du gaz combustible vendu à partir des réseaux publics de distribution, la CRE a été saisie pour avis, le 20 septembre 2007, par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le barème déposé par Vialis (Colmar) pour l'évolution de ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2007. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème proposé par Vialis

Vialis propose une baisse de 0,063 c€/kWh de la part énergie de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

Vialis a transmis le 12 septembre 2007 des éléments de coûts en réponse à la demande de la CRE du 28 mars 2007. Ces éléments étant en cours d'analyse par la CRE, ils ne peuvent être pris en compte pour l'élaboration du présent avis. Ce dernier est, ainsi, établi en considérant uniquement l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis entre le 1^{er} juillet 2007 et le 1^{er} octobre 2007.

Vialis a exercé son éligibilité. La CRE a vérifié que l'application de la formule d'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis conduit bien à une baisse de la part énergie des tarifs de 0,063 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

Au regard de l'évolution des coûts d'approvisionnement, la CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Vialis.

Fait à Paris, le 27 septembre 2007

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président

Philippe de LADOUCETTE

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique de Vialis applicables au 1^{er} octobre 2007 (hors taxes)

		PRIX PROPORTIONNEL en c€ / kWh				ABONNEMENT €/mois	
		Ancien Prix 01-juil-07		Nouveau Prix 01-oct-07		Ancien Prix 01-juil-07	Nouveau Prix 01-oct-07
Binôme	Domestique	4,223	4,160	9,09	9,09		
	Professionnel	4,223	4,160	10,22	10,22		
B2S	Domestique	3,994	3,931	60,59	60,59		
	Professionnel	3,357	3,294	68,05	68,05		
B2I	Domestique	4,001	3,938	13,84	13,84		
	Professionnel	4,001	3,938	15,55	15,55		
Tarif Général		6,899	6,836				
Logement ou local vide		6,245	6,182				
Général extinction	de 1 à 140 kWh / mois	6,899	6,836				
	de 140 à 233 kWh / mois	8,403	8,340				
	de 234 à 1395 kWh/mois	7,944	7,881				
Binome B en extinction		5,376	5,313				
Binome B en extinction	Domestique	4,215	4,152	27,07	27,07		
	Professionnel	4,215	4,152	30,44	30,44		

